

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 1 - Identification de la substance / préparation et de la Société

Désignation commerciale : **Vinaigre ménager d'alcool bio 12° d'acidité**

CODE : **DO095 – bouteille 1l**

Utilisation : **Vinaigre de ménage / nettoyeur / détartrant**

Distributeur :

Nom / Raison Sociale : **Ecodis**

Téléphone : 02.97.48.40.59

Adresse : ZA Kerboulard

Télécopie : 02.97.45.50.14

56250 St Nolf FRANCE

N° d'appel d'urgence :

CENTRE ANTI-POISONS DE RENNES

Téléphone : 02.99.59.22.22

ORFILA

Télécopie : 01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2 - Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Corrosif / irritant pour la peau, Catégorie 2 H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, Catégorie 2 H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Pictogramme de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H315 – Provoque une irritation cutanée

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) :

- : P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
- : P102 – Tenir hors de portée des enfants
- : P103 – Lire l'étiquette avant utilisation
- : P280 – Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
- : P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau
- : P332+P313 – En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin
- : P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec Précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la Victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- : P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : En cas d'inhalation importante de vapeurs : irritation possible des voies respiratoires, toux

RUBRIQUE 3 - Composition / informations sur les composants

3.1 Substance

Non applicable

3.2 Mélange

Remarques

Le vinaigre est un produit réglementé. Le décret N° 88-1207 du 30 décembre 1988 (modifié par le décret n°2005-553 du 19 mai 2005) définit précisément le vinaigre et ses caractéristiques. Ce décret est complété par une norme Européenne : NF EN 13188 d'octobre 2000. La dénomination « vinaigre » est réservée au produit obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
Acide acétique	(n° CAS) 64-19-7 (Numéro CE) 200-580-7 (Numéro index) 607-002-00-6	~ 12	Flam. Liq . 3, H226 Skin Corr, 1A, H314
Alcool Éthylique	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5	< 1	Flam. Liq 2, H225

Limites de concentration spécifiques :

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide acétique	(n° CAS) 64-19-7 (Numéro CE) 200-580-7 (Numéro index) 607-002-00-6	(10 =< C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (10 =< C < 25) Skin Irrit. 2, H315 (25 =< C < 90) Sin Corr. 1B, H314 (C >= 90) Skin Corr. 1A, H314

Remarques : Acide acétique – Vinaigre obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses

[.../...]

Rubrique 7- Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Assurer une ventilation appropriée.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène	: Utiliser les équipements de protection individuels (gants appropriés, lunettes anti-éclaboussures, vêtements de travail adaptés) en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène (voir section 8).

7.2 Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Conditions de stockage	: - Conditions de stockage permettant d'assurer la sécurité : conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit bien ventilé. Eviter les températures extrêmes (chaleur et froid). - Pour plus de détails sur les conditions de stockage permettant d'assurer la qualité : consulter la fiche de spécification.
Produits incompatibles	: Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.
Chaleur et source d'ignition	: Tenir à l'écart des sources de chaleur et des sources d'ignition.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée / information disponible.

RUBRIQUE 8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle [.../...]

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.
Protection des mains	: Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/mélange. Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne

peuvent être choisis qu'après une étude approfondir du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle. Port de gants recommandé (Néoprène ou nitrile conforme à la norme EN 374).

Protection oculaire	: Lunette masque avec protection latérale (conforme à le norme EN 166).
Protection de la peau et du corps	: Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque avec filtre anti vapeurs/gaz/poussières type A/B/P3. (conforme à la norme EN 141 et EN 143).
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 - Propriétés physico-chimiques :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Incolore
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: $\approx 2,3 \pm 0,2$
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: $\approx 84^{\circ}\text{C}$ ISO 3679
Température d'auto_inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limite d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative à la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: $\approx 1,016$
Solubilité	: Soluble dans l'eau
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

[.../...]

RUBRIQUE 11 - Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé
A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition), ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Acide acétique (64-19-7)	
Indications complémentaires	Orale – Rat 3 310-3 530 mg/kg (SOURCE : INRS-FT24 – 2011) Orale – Souris 4 960 mg/kg (SOURCE : INRS-FT24 – 2011) Orale – Lapin 1 200 mg/kg (SOURCE INRS-FT24 – 2011) Cutanée – Lapin 1 060 mg/kg (SOURCE : INRS-FT24 – 2011) Inhalatoire – Rat 11,4 mg/L pendant 4 heures (4 400 ppm – 4 heures) (SOURCE INRS-FT24 – 2011)
Acide acétique (64-19-7)	
Indications complémentaires	Inhalatoire – Souris 5 620 ppm pendant 1 heure (SOURCE INRS : INRS-FT24 – 2011) Inhalatoire – Cobaye 5 000 ppm pendant 1 heure (SORCE INRS-FT24 2011)

Corrosion cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH : $\approx 2,3 \pm 0,2$

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH : $\approx 2,3 \pm 0,2$

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition), ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé
A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition), ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Cancérogénicité : Non classé
A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition), ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Toxicité pour la reproduction : Non classé
A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition), ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition), ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Danger par aspiration : Non classé
A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition), ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux

Inhalation : En cas d'inhalation importante de vapeurs : irritation possible des voies respiratoires, toux

Ingestion : Aucune donnée disponible

[.../...]

RUBRIQUE 16 - Autres informations

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Texte des phrases H et EUH

Eye Irrit.2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux